



VIDE GRENIER

à

BAYON



DIMANCHE

6

**SEPTEMBRE
2026**



**RESTAURATION
SUR PLACE**



**BUVETTE
SUR PLACE**

2€

**LE MÈTRE
POUR LES HABITANTS
DE BAYON**

3€

**LE MÈTRE
POUR LES AUTRES**

INSCRIPTION AVANT LE 31/08/2026



comitedesfetesdebayon@gmail.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR EMAIL

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER DE BAYON

6 SEPTEMBRE 2026

Article 1 : Les participants sont tenus de respecter le présent règlement.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers et sur réservation. Les professionnels ne seront pas autorisés. La demande n'est enregistrée que si elle est accompagnée de son règlement. (Date limite d'inscription le 31 Août)

Article 3 : **Le prix de l'emplacement est de 2 € le mètre linéaire pour les habitants de Bayon et 3 € pour les extérieurs.** Prévoir des mètres supplémentaires si vous souhaitez stationner votre véhicule. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera accepté derrière un stand. Seul les véhicules inscrits auront accès au vide grenier. Le remboursement de l'emplacement sera accordé uniquement sur annulation de la manifestation par le Comité des Fêtes.

Article 4 : Le Comité des Fêtes est seul qualifié pour attribuer des emplacements. En cas de nécessité, il peut modifier le plan d'implantation et la répartition initialement prévu. L'exposant s'engage à accepter la place qui lui sera attribuée. Les emplacements sont mis à disposition sans électricité.

Article 5 : L'accueil des exposants se fera de 6H à 8 H.

Article 6 : L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé, tel qu'il l'a trouvé en arrivant.

Article 7 : Les animaux doivent être tenus en laisse.

Article 8 : Le Comité des Fêtes de Bayon organisateur, décline toutes responsabilités en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans l'enceinte du vide grenier.

Article 9 : Les décisions du Comité des Fêtes sont irrévocables et sans appel. En cas de non-respect de ces consignes, le Comité des Fêtes peut procéder à l'expulsion du contrevenant. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas le règlement et troublerait l'ordre sur la foire, et ce, sans pouvoir réclamer d'indemnisation.

FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

A renvoyer par voie postale ou par mail :
(Avant le 31 Août)

COMITE DES FETES DE BAYON
M. Guillaume GERARDIN
18 La closerie du bourg 54290 BAYON
comitedesfetesdebayon@gmail.com

Pour toutes infos, contactez *Nicolas THOMAS* au 06.84.19.48.60

Mme, Mr,

Adresse :

Tél. :

Email :

N° immatriculation véhicule:

Je souhaite réserver mètres (véhicule compris) X 2 €
pour les habitants de Bayon.

Je souhaite réserver mètres (véhicule compris) X 3 €
pour les extérieurs.

**Joindre un chèque correspondant au montant total
du droit de place,
libellé à l'ordre du comité des fêtes de Bayon.**

Joindre à cette fiche d'inscription :

- Une copie de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile pour les Bayonnais
- Le règlement de l'emplacement

**Tout dossier incomplet
ne pourra être pris en compte**

Fait à le

Signature (obligatoire)

En cas de besoin vous pouvez nous
joindre par mail :
comitedesfetesdebayon@gmail.com